

3CV HOLDING
Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 5 000 euros
Siège social : 5 Impasse de Jarlandis
31170 TOURNEFEUILLE

938 412 814 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 25/6/2025

A 14 heures, dans les locaux situés à SAINT-PRIEST (69800), 31 Rue Cité de l'Abbé Pierre,

Monsieur Cyril Marcel Robert ROUX,
Demeurant à TOURNEFEUILLE (31170), 5 Impasse de Jarlandis,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 € composant le capital de la société « **3CV HOLDING** ».

Associé unique et gérant de ladite Société.

Après avoir exposé :

- qu'il conviendrait de transférer le siège social du 5 Impasse de Jarlandis, 31170 TOURNEFEUILLE au 31 Rue Cité de l'Abbé Pierre, 69800 SAINT-PRIEST et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;

A pris les décisions suivantes :

- *Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DÉCISION

L'Associé unique décide de transférer le siège social du 5 Impasse de Jarlandis, 31170 TOURNEFEUILLE au 31 Rue Cité de l'Abbé Pierre, 69800 SAINT-PRIEST, à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« **ARTICLE 4 : SIÈGE SOCIAL**

Le siège social est fixé :

31 Rue Cité de l'Abbé Pierre
69800 SAINT-PRIEST »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal via la plateforme « Docusign » par voie électronique certifiée conformément aux dispositions des articles 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique.

Monsieur Cyril Marcel Robert ROUX

Signé par :

160FFDAB1F7E462...